



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X**

Numéro 8, Octobre 2024

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel
“(RE) CUEILLIR
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

AJOL
AFRICAN JOURNALS ONLINE

<https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing
Indexing Portal

[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/236/](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/236/)

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Esohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814**ISSN-P: 3006-306X**

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor: <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID: <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

AJOL: <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing: [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Études hispaniques

1. **Les enjeux sociaux et économiques de l'émigration des populations mexicaines aux États-Unis (1994-2024)**
Alexandre MOUSSAVOU..... 1-20

Études germaniques

2. **La question des rencontres interculturelles dans la littérature afro-allemande dans *Die Dinge, die ich denke während ich höflich lächle...* (2011) de Sharon Dodua Otoo et *Deutsch sein und Schwarz dazu* (2016) de Theodor Michael Wonja**
Eckra Lath TOPPE & Kobenan Kouman Benoit KOFFI..... 21-32

Anglais

3. **Textbook Evaluation in Côte d'Ivoire: The Case of *English For All 3è Students' Book***
Siélé SORO 33-47
4. **Questioning Interdisciplinarity between Anglophone Literature and Psychology at Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ)**
Wôkoudo Marcel MASSIMBO & Alexis Beli NEBIE 48-63
5. **L'analyse des besoins dans la Formulation des Objectifs d'un Cours d'Anglais de Spécialité : une étude cas**
KOUASSI Kouassi Théodore 64-79
6. **Social Depravation: Case of Prostitution in Amma Darko's *The Housemaid***
N'Dri Denis N'GORAN, Bi Youan Mathurin TRA & Evrard AMOI..... 80-88
7. **A Call for a New Order: The Rise of a New Breed of Women the Quest for Power in Mawugbe's *In the Chest of a Woman***
Ayélé Fafavi d'ALMEIDA 89-102

Lettres Modernes

8. **L'étude de la pratique de l'excision dans la littérature guinéenne et son impact éducatif**
Abdoul Karim CAMARA..... 103-113
9. **Étude comparée du syntagme épithétique de trois langues gur : le kabiyè, le moba et le gulmancema**
Assolissim HALOUBIYOU & Djahéma GAWA 114-125
10. **L'évocation dans la poésie d'Akagah Djonginyo : Les cas de « Repères I » et « Repères II »**
Catherine NSE NZE épouse MBENG..... 126-139
11. **Difficultés de l'apprentissage de la production écrite : Cas des apprenants du niveau B1, B2 et C1, C2 au département de français à la faculté de pédagogie de Waddan**
Balla BERETE..... 140-149

- 12. Enjeu et défi de l'apprentissage de la littérature française dans les universités tchadiennes**
Sylvain REOUTAREMS..... 150-162
- 13. La violence poétique chez Lautréamont dans *Les Chants de Maldoror***
Lassana NASSOKO..... 163-171

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

- 14. Le retard de langage chez l'enfant : le rôle des écrans de smartphones et de la télévision**
Yannick Lionel Mahougbé MONGBO 172-182
- 15. Morphosyntaxe des adpositions du marka**
DAO Nébremy..... 183-203
- 16. Hibernation des référentiels de VAE des alphabétiseurs : vers l'abandon d'un catalyseur de promotion des langues maternelles tchadiennes ?**
Dionnodji TCHAÏNÉ..... 204-220

Arts et Action Culturelle

- 17. Les représentations sociales de l'insécurité dans les Écoles du district d'Abidjan**
Ignace Yéby NCHO..... 221-234
- 18. Regard prémonitoire l'artiste Alpha Blondy sur la crise postélectorale en Côte d'Ivoire**
Hermann Guy Roméo ABE 235-245

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

- 19. L'archéologie de la vallée à l'ère des SIG : Résultats des premières reconnaissances aériennes du site Belli Thiowi 1 (Sénégal, Afrique de l'ouest)**
Amadou THIAM, Ibrahima Oumar SY, Fodé DIAKHO, Djiby TINE, Mbemba Fabou DOUMBOUYA, Harona SOGUE & Cheikh DIEYE..... 246-263
- 20. Connivences entre archéologie et patrimoine culturel immatériel en Afrique : quelques réalités du terrain en contexte burkinabè**
Noaga BIRBA..... 264-281

Histoire

- 21. Histoire quantitative de l'appui budgétaire de l'UE au Burkina Faso (2000-2020)**
Inoussa DIANDA, Boukaré OUEDRAOGO & Guetawendé Nathanael YAMEOGO 282-299
- 22. Le Crédit de la Côte d'Ivoire (CCI) dans le secteur immobilier à l'époque coloniale (1955-1960)**
Sontia Victor Désiré COULIBALY, Kassy Stanislas Herman EHOUMAN & Konan Samuel N'GUESSAN..... 300-311

| | |
|---|----------------|
| 23. Les mercenaires dans la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire (2002-2011) Nahoua Karim SILUE..... | 312-330 |
| 24. Le foncier urbain au Burkina Faso : une arnaque du peuple contre le peuple Inoussa YELBI..... | 331-347 |
| 25. Peuplement Agni alongoua et Denkyira dans le Bas-Bandama : des origines au XIX^e siècle Kouadjané Basile BRIMIAN | 348-364 |
| 26. La vie sociopolitique de Kadioha en pays sénoufo de Côte d'Ivoire : des origines à 1898 OUATTARA Yacouba..... | 365-377 |
| 27. Le mariage atonvle en pays baoule (Centre de la Côte d'Ivoire) de l'exode à nos jours KOUAME Amani & KOFFI Ignace | 378-386 |
| 28. Stratégies et caractéristiques du mariage chez les Degha, des origines au XX^e siècle Kouakou Kra ATTA..... | 387-396 |
| 29. La III^e république du Togo : de la présidentialisation à l'ouverture démocratique (1980-1991) Yao Edem ASSEGBE..... | 397-414 |
| 30. Le peuplement du pays sénoufo : exemple de Dikodougou, la cité des Koufolo dans le Nord de la Côte d'Ivoire (1710-1896) YEO Nonhondon, M'BRAH Kouakou Désiré & OUATTARA Fonni N'Golo Youssouf..... | 415-427 |
| Géographie | |
| 31. Le Train Express Régional (TER) dans le système de mobilité dakarais : quelle intégration ? Malick NDIAYE & Antoine CRILLON..... | 428-441 |
| 32. Pression humaine et changement climatique, véritable tandem pour la dynamique des terres : le cas du bassin versant de Yao dans le département de Fitri au Tchad Model DJEMON & Abiezer Kadmiel DJANGRANG..... | 442-459 |
| 33. Dégradation par l'érosion hydrique des quartiers Maman Mboulé et Ngamakosso (arrondissements 6 Talangäi), Jacques Opangault et Mont Boukiero (arrondissement) 9 Djiri au nord de Brazzaville (Congo) René NGATSE & Léonard SITOU..... | 460-476 |
| 34. La société gabonaise d'entreposage des produits pétroliers (sgepp), un maillon défaillant de la chaîne logistique des produits raffinés blancs ? Epiphane MOUVONDO..... | 477-495 |

- 35. La gestion décentralisée des forêts classées dans les alentours de Bamako, au Mali**
Diakaridia SIDIBE 496-511
- 36. Effets de l'aménagement et de l'urbanisme spontanés sur l'organisation du quartier Ngamakosso à Brazzaville**
Robert NGOMEKA 512-526
- 37. Dynamique socioéconomique des périphéries de la ville de Lomé : le cas d'Agœ-Nyive**
Eyanah ATCHOLE..... 527-540

Philosophie

- 38. La philosophie négro-africaine et renaissance de l'Afrique selon Cheik Anta Diop : rupture ou continuité ?**
OLAME HOUMINA Patrice..... 541-554
- 39. La COP 28 : et quand un "pyromane" dirigeait les pompiers...**
Dimngar ALNDINGANGAR & Salomon KELGUE 555-574
- 40. Action et ontologie chez Hans Jonas : le faire, l'être et le devenir**
Ousmane NGOM & Guène FAYE 575-589

Anthropologie et sociologie

- 41. Facteurs explicatifs de la persistance de la féminisation du VIH et le sida**
Aboubacar DABILOUGOU, Blahima KONATE & Roger ZERBO..... 590-606
- 42. Rites agraires et gestion des risques agricoles : Les pratiques en milieu rural au sud-Benin**
Comlan Julien HADONOU & Salihou Henri SOHOUGAN..... 607-625
- 43. Auto-hébergement des élèves du post-primaire et du secondaire dans la commune de Koudougou (Burkina Faso)**
Rasmané ZALLÉ, Aboubakar Sidiki SEGDA & Ibrahima TRAORÉ 626-642
- 44. L'économie de guerre : cas de Frédéric Bitsangou, dans le pool au Congo Brazzaville**
Rock OKIEMBA..... 643-653
- 45. Déterminants de la faible adoption des énergies solaires par les populations rurales de Gregbeu**
Koffi KONAN, Mamadou SANOGO, Alexis KOFFI & Kouassi Jean Charles GUESSEND..... 654-675
- 46. Les politiques publiques d'aide à l'emploi des jeunes à la croisée des logiques d'acteurs**
Kamenan A-Michael EHOUMAN..... 676-693
- 47. Régulation de contrôle et désaffection syndicale des conducteurs de motos-taxis à Ngaoundéré**
Catherine NGONO 694-712

| | |
|--|----------------|
| 48. Contexte de crise sécuritaire et violences faites aux enfants au Burkina Faso Siaka GNESSI..... | 713-725 |
| 49. Dynamiques et reconstruction sociale d'une qualité différentielle de l'« Attiéké de Grand-Lahou » à Lahou 2 Bissè Blanche Danielle N'guessan ADOH..... | 726-743 |
| 50. Pouvoirs publics et question de la vente des médicaments dans les formations sanitaires Martin NOMO..... | 744-767 |
| 51. Socio-histoire des tentatives de réformes de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Gabon : entre attentisme des acteurs et déficit de volonté politique Georges MOUSSAVOU..... | 768-787 |
| 52. Stratégie de gestion du personnel de l'entreprise MMCI en période de crise postélectorale de 2010-2011 à Abidjan (Côte d'Ivoire) Dja Flore KOUASSI-LAGO, Serge N'guessan KOUASSI, Bintou TIOTE & Lacina COULIBLY..... | 788-798 |
| Psychologie | |
| 53. Processus psychodynamiques de l'addiction aux drogues chez les élèves du post-primaire au Burkina Faso Koudregma Clément RAMDE & Aboubacar BARRY..... | 799-814 |
| 54. Influence de la charge de travail sur l'engagement du personnel du centre régional des œuvres universitaires de l'université Abdou Moumouni de Niamey Abdourahamane BASSIROU..... | 815-829 |
| 55. Représentation de la maladie, vécu et estime de soi des personnes atteintes d'albinisme au Togo Kossi Blewussi KOUNOU, Giovanni Louis Kokou de SOUZA & Koussaké KOMABTE..... | 830-842 |
| 56. Apport de la psychologie cognitive dans la Co-construction des savoirs pour un enseignement-apprentissage efficace Micheline KIENOU & Paul Marie BAYAMA..... | 843-854 |
| Science de l'éducation | |
| 57. Qualité du système éducatif et transition de l'école-collège à l'IDEN du 1er Arrondissement de N'Djamena / Tchad Nathaniel FOCKSIA DOCKSOU & Abraham DAGUE..... | 855-877 |
| 58. Postures technopédagogiques d'enseignants du secondaire ivoirien face au numérique Mohamed Tidiane OUATTARA & Soungari YÉO..... | 878-896 |
| 59. Pratiques de médiation en milieu scolaire : des conflits aux accords de paix Bréhima Salah TRAORE, Moctar SIDIBE & Cheick Oumar TRAORE..... | 897-910 |



Les mercenaires dans la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire (2002-2011)

Nahoua Karim SILUE

Département d'Histoire,

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire,

Email : nahoua26@yahoo.fr

Résumé

Le conflit ivoirien débuté en 2002, a enregistré chez les différents belligérants un recours aux mercenaires. Tandis que les mercenaires libériens, qui représentaient la masse la plus importante étaient engagés par les différents belligérants, les mercenaires sud-africains, angolais et européens étaient du "luxe" réservé au pouvoir en place. Les nombreux mercenaires originaires des pays limitrophes du nord de la Côte d'Ivoire étaient quant à eux, presque la chasse gardée des mouvements rebelles. Ces mercenaires s'étaient engagés dans le conflit pour diverses raisons variant d'un groupe à un autre. Cet article se propose donc d'analyser toutes ces raisons afin de comprendre *in fine* l'engagement tant médiatisé de toutes ces forces extérieures dans le conflit ivoirien. Le problème majeur à résoudre est de retracer le parcours de ces mercenaires dans le conflit, depuis leur engagement jusqu'à leur retrait sans occulter les conséquences de leurs actions en Côte d'Ivoire. L'intérêt pour une telle étude réside dans son caractère transfrontalier car elle met en exergue des acteurs de nationalités différentes, engagés dans un axe de conflit Libéria-Sierra Leone-Guinée-Côte d'Ivoire, qui embrasse toute l'Afrique de l'Ouest.

Mots clés : mercenaires, Libériens, conflit ivoirien, Côte d'Ivoire.

Mercenaries in the militaro-political crisis in Ivory Coast (2002-2011)

Abstract

The Ivorian conflict, which began in 2002, saw the use of mercenaries by the various belligerents. While the Liberian mercenaries, who represented the largest mass, were hired by the various belligerents, the South African, Angolan and European mercenaries were "luxury" reserved for the power in place. The numerous mercenaries from the countries bordering the north of Côte d'Ivoire were, for their part, almost the preserve of the rebel movements. These mercenaries had engaged in the conflict for various reasons varying from one group to another. This article therefore aims to analyze all these reasons in order to ultimately understand the much-publicized commitment of all these external forces in the Ivorian conflict. The major problem to resolve is to retrace the journey of these mercenaries in the conflict, from their engagement to their withdrawal without obscuring the consequences of their actions in Côte d'Ivoire. The interest in such a study lies in its cross-border nature because it highlights actors of different nationalities, engaged in an axis of conflict Liberia-Sierra Leone-Guinea-Côte d'Ivoire, which ignites all of West Africa.

Keywords : mercenaries, Liberians, Ivorian conflict, Côte d'Ivoire.



Introduction

La crise politico-militaire que la Côte d'Ivoire a connu s'inscrit dans un contexte d'instabilité politique sous-régionale, marqué entre autres par les guerres voisines du Libéria, de la Sierra Léone et des incursions armées en Guinée. Cette instabilité a favorisé le développement d'une activité guerrière transfrontalière. Dès la fin des conflits sierra-léonais et libérien respectivement en 2002 et 2003, des combattants de ces différentes guerres retrouvent du service en Côte d'Ivoire à la faveur de l'éclatement d'une crise armée le 19 septembre 2002 (N. K. Silue, 2017).

À ces combattants errant de conflit en conflits à la recherche du gain, il faut ajouter les recrutements faits par les différentes forces combattantes dans certains pays africains, notamment le Burkina Faso, le Mali, l'Angola, l'Afrique du Sud etc. De plus, il faut noter qu'il existe une trans-frontalité ethnique, culturelle et linguistique en Afrique de l'Ouest. Cela favorise les migrations et peut représenter, en cas de conflit, un élément important de déstabilisation des pays au nom d'une certaine politique de solidarité et de soutien mutuel aux frères qui seraient en difficulté de l'autre côté de la frontière (M. Memier, 2012, p. 10). C'est au nom de cette réalité sociologique que bon nombre de ressortissants de la sous-région sont intervenus dans la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire, en qualité de mercenaires.

Cet article se propose donc d'étudier le mercenariat dans la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire. Dès lors la question nodale de l'étude est : comment expliquer la présence et l'engagement de mercenaires dans la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire de 2002 à 2011 ? L'objectif de l'étude est de déterminer les raisons de leur engagement et la nature des activités qu'ils y menaient. L'intérêt pour une telle étude réside dans son caractère sociologique, transfrontalier, sécuritaire et surtout polémologique¹. En effet, depuis la période coloniale, la Côte d'Ivoire est un pays à forte immigration. Selon les chiffres du recensement de 2021, le pays compte 22% d'étrangers (A. Bamba, 2022). Source de dynamisme économique en période de paix, cette forte immigration devient problématique en temps de guerre à cause de l'engagement massif de nombreux immigrés par les belligérants. La prise en compte de toutes ces variables dans l'étude de la question du mercenariat, permet d'établir de nouveaux postulats afin de mieux comprendre le phénomène.

¹ Polémologique découle de polémologie qui est la science humaine qui s'intéresse à l'étude scientifique de la guerre et de ses répercussions sociologiques et psychologiques.



Dans le cadre de cette étude, la méthodologie employée a consisté dans un premier temps à consulter diverses catégories de documents, notamment des articles de presses, des rapports d'institutions, des conventions, des ouvrages, des accords de paix etc. Ces documents ont ensuite été confrontés entre eux afin de ne retenir que les éléments validés par la critique historique. Une seconde phase a consisté à mener quelques entretiens avec des personnes ressources en Côte d'Ivoire. Tout cela, ajouté à notre observation des événements, nous permet d'aborder la question autour de trois points essentiels. Dans un premier temps, il s'agit de définir le mercenariat dans ses formes théorique et historique avant de donner les raisons de la présence de mercenaires dans le conflit ivoirien. Ensuite, l'affiliation des mercenaires aux différentes forces combattantes et leur engagement dans le conflit sont analysés. Quant' à la troisième et dernière partie de l'étude, elle s'intéresse aux conditions de retrait des mercenaires et aux conséquences de leurs actions en Côte d'Ivoire.

1. Approches théorique et historique du mercenariat et les raisons de la présence de mercenaires dans le conflit ivoirien

1.1. Approches historique et théorique du mercenariat

Les mercenaires ont fait leur apparition depuis la période des grandes civilisations de l'antiquité et leurs désignations et rôles ont mué de la période médiévale à l'époque contemporaine, passant par l'époque moderne. Autrefois, ils étaient perçus comme des soldats expérimentés à la guerre, originaires de terres pauvres et rémunérés pour leurs services auprès des grands empires. Puis, nous sommes passés à une époque, aujourd'hui, où l'on assiste à du mercenariat volontaire d'une part et idéaliste d'autre part, mais également à la baisse de l'utilisation de mercenaire, en raison de la formation des États dits modernes et de la mise en place des armées nationales (P. Le Pautremat, 2007). En clair, la perception du « mercenaire » a évolué suivant les époques.

Dans le contexte² géopolitique ouest africain où le mercenariat a pris une dimension ascendante à partir des années 1990, il est important dès l'entame de cette étude, de baliser théoriquement le phénomène étudié en apportant une définition en phase avec les normes et les conventions internationales. Car, à l'ère contemporaine, précisément à la suite des deux guerres mondiales,

² Ce contexte est marqué par un cycle d'instabilité débuté depuis 1989 avec la guerre du Libéria, 1991 avec celle de la Sierra Leone, les incursions de rebelles libériens et sierra léonais en Guinée puis en Côte d'Ivoire en 2002.



et après la décolonisation des États africains, l'usage de mercenaires dans les conflits armés en Afrique est devenu une problématique internationale³.

La définition du mercenariat notamment dans le contexte africain a connu plusieurs évolutions. Dans diverses résolutions relatives à la décolonisation adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à partir de 1968, la notion n'est toujours pas éclaircie : on y lit seulement que : « La pratique consistant à utiliser des mercenaires contre les mouvements de libération nationale et d'indépendance est un acte criminel et que les mercenaires eux-mêmes sont des criminels hors-la-loi »⁴. Les premiers essais de définition datent de juin 1972. Ils apparaissent dans un projet de Convention sur l'élimination des mercenaires en Afrique, proposé à cette époque par un Comité d'experts de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) à la Conférence des chefs d'État réunie à Rabat. Le mercenaire est défini de la façon suivante à l'article 1 de ce projet :

La présente convention caractérise comme mercenaire tout individu qui, n'ayant pas la nationalité du pays contre lequel ses actions sont dirigées, est employé, s'enrôle ou se lie volontairement à une personne, à un groupe ou à une organisation dont le but est :

- a) de renverser par les armes, ou par tout autre moyen le gouvernement de cet État membre de l'O.U.A. ;
- b) d'attenter à l'indépendance, à l'intégrité territoriale ou au fonctionnement normal des institutions dudit État ;
- c) de s'opposer par un moyen quelconque aux activités de tout mouvement de libération reconnu par l'O.U.A. (W. Burchett et D. Roebuck, 1977, p. 252).

D'autres approches sont ensuite élaborées en juin 1976 à Luanda (Angola). Dans cette ville était organisé le procès de 13 mercenaires qui avaient participé à la guerre civile angolaise aux côtés du parti vaincu, le Front Nationale de Libération de l'Angola (F.N.L.A.), contre le parti vainqueur et au pouvoir, le Mouvement Patriotique de Libération de l'Angola (M.P.L.A.). Le jugement rendu à l'issue de ce procès, le 28 juin 1976, donne la définition suivante : « Pratique le crime de mercenariat celui qui pour un profit personnel, en groupe ou individuellement, se propose par l'action armée d'entraver le processus d'autodétermination d'un peuple qui lui est

³ En effet, C'est avec la sécession katangaise de 1960 à 1962 que le mercenariat apparaît pour la première fois comme un problème spécifique de dimension internationale, et par là même, comme une question de droit international. À cette époque, les mercenaires visés par les résolutions des Nations Unies (Les résolutions du Conseil de sécurité (161 A du 21 février 1961, § 2 et 169 du 24 novembre 1961, §4) et de l'Assemblée générale (1599 (XV) du 15 avril 1961, §2) demandaient le retrait des mercenaires se trouvant au Congo) ne sont pourtant pas définis : il ressort simplement des circonstances de l'espèce qu'il s'agissait d'étrangers qui s'étaient engagés individuellement dans les forces sécessionnistes de Moïse Tshombé pour lutter contre le gouvernement central du Congo. Pour plus de détail, voir Rapport du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Congo, doc. S/4691, 12 février 1961, § 2; Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, doc. S/4752, add. 13 mars 1961, III; Rapport du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Congo concernant l'interrogatoire de 30 mercenaires appréhendés à Kabalo, le 7 avril 1961, doc. S/4790, add. 1, 14 avril 1961, etc.

⁴ AGNU/Résolution 2465 (XXIII), 20 décembre 1968, § 8; dans le même sens, AGNU/Résolution 2548 (XXIV), 11 décembre 1969, § 7; AGNU/Résolution 2708 (XXV), 14 décembre 1970, § 8.

étranger, ou veut lui imposer par la même voie une vie néocoloniale »⁵. À l'occasion de ce procès, une Commission internationale d'enquête invitée par le gouvernement angolais et composée de juristes venant de divers pays élaborera un projet de Convention sur la prévention et la suppression du mercenariat. L'article 1 de cette Convention stipule :

Commet le crime de mercenariat l'individu, groupe ou association, les représentants de l'État et l'État lui-même qui, dans le but d'opposer la violence armée à un processus d'autodétermination, pratique l'un des actes suivants :

- a) organiser, financer, fournir, équiper, entraîner, promouvoir, soutenir ou employer de quelque façon que ce soit, des forces militaires consistant ou incluant des personnes qui ne sont pas des nationaux du pays où elles vont opérer pour des gains personnels, moyennant le paiement d'une solde, salaire ou autre type de rétribution matérielle.
- b) s'enrôler, s'engager ou tenter de s'engager dans les forces mentionnées.
- c) permettre que dans les territoires soumis à sa souveraineté ou dans tout autre lieu sous son contrôle se développent les activités mentionnées dans l'alinéa a) ou accorde des facilités de transit, transport ou autre aux opérations des forces mentionnées⁶.

Enfin, en juin 1976 à Genève, la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit humanitaire applicable dans les conflits armés mettait au point des textes destinés à devenir des protocoles additionnels aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949. C'est dans le cadre de cette conférence que le Nigéria avait proposé en groupe de travail un projet d'article refusant le statut de prisonnier de guerre aux mercenaires prenant part à un conflit armé international. Dans ce projet, le mercenaire était défini comme « toute personne n'appartenant pas aux forces armées d'une partie au conflit, qui est spécialement recrutée à l'étranger et qui combat ou prend part à un conflit armé essentiellement en vue d'obtenir un paiement en argent, une récompense, ou un autre avantage personnel »⁷.

Cependant, ce texte suscita le doute et la contradiction : fallait-il également considérer comme mercenaires des volontaires étrangers recrutés en dehors de tout conflit armé ou incorporés en tant que conseillers, instructeurs ou techniciens ? Est-on mercenaire uniquement lorsqu'on se bat aux côtés des forces armées ou l'est-on également lorsqu'on fait partie de ces forces ? Quid des techniciens et instructeurs militaires étrangers ? Quid des volontaires ne faisant pas partie des forces armées d'un État, mais combattant avec celles-ci par conviction politique et sans mobile lucratif ? Etc. La définition finalement adoptée par la Conférence, en devenant plus

⁵ Traduction in *Afrique-Asie*, n° 114, 12-15 juillet 1976, p. 54. Texte original in le *Diario de Luanda*, 18 juin 1976

⁶ Conférence d'Alger sur la Déclaration des droits des peuples, juillet 1976, doc. 63

⁷ Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit humanitaire applicable dans les conflits armés, Genève, 21 avril-11 juin 1976, 3e session, doc. CDDH /III/ 361 /Add. 1, 7 juin 1976, p. 1.

complexe, répond à ces questions. Elle figure dans l'article 47, paragraphe 2 du premier Protocole additionnel aux quatre Conventions de Genève de 1949 :

Le terme « mercenaire » s'entend de toute personne :

- a) qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé ;
- b) qui en fait prend une part directe aux hostilités ;
- c) qui prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle nettement supérieure à celle qui est promise ou payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogues dans les forces armées de cette partie ;
- d) qui n'est ni ressortissant d'une partie au conflit, ni résident du territoire contrôlé par une partie au conflit ;
- e) qui n'est pas membre des forces armées d'une partie au conflit ; et
- f) qui n'a pas été envoyée par un État autre qu'une partie au conflit en mission officielle, en tant que membre des forces armées dudit État⁸.

Cette définition est aussi commune à l'ensemble des organisations internationales, notamment aux instances africaines où on la retrouve dans l'article 1^{er} de la convention de l'O.U.A. sur l'élimination du mercenariat en Afrique⁹.

Par conséquent, suite à l'analyse, il convient de retenir que le mercenariat c'est l'implication direct de soldats ou milices étrangers, dans un contexte non officiel, pour une mission autre qu'un maintien de la paix ou un cessez-le-feu, sans ordre émanant d'une organisation internationale, ou d'un pays médiateur, n'étant pas membre des forces armées d'une partie en conflit, y participant ou apportant tout type d'appui d'ordre militaire en contrepartie d'une rémunération quelconque.

1.2. Les raisons de la présence de mercenaires dans le conflit ivoirien

Pour des raisons sociologiques, politiques et économiques, des mercenaires de divers horizons ont pris part au conflit ivoirien.

D'abord, à en croire Marc Memier (2012, p. 9) « Au sud-ouest, et à l'Ouest, le groupe Krou déborde largement sur la frontière libérienne ». Il en est de même pour le groupe Dan toujours à l'Ouest du pays. Selon Michel Galy (2004) qui qualifie de guerre « nomade » les conflits libérien, sierra léonais et ivoirien, certains mercenaires libériens ont mentionné s'être engagés dans le conflit ivoirien pour venger la mort du Général Guéi¹⁰ et d'autres pour soutenir Laurent

⁸ Texte des deux Protocoles in *Revue Internationale de la Croix Rouge*, 1977, n° 704-705.

⁹ Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique, Libreville (Gabon), 3 juillet 1977

¹⁰ Le Général Robert Guéi, d'ethnie Dan de l'ouest de la Côte d'Ivoire fut chef d'état-major de l'armée ivoirienne lorsque le conflit libérien débutait. Il fut le bras séculier du président Félix Houphouët Boigny qui prêtait alors main forte aux rebelles libériens du NPFL de Charles Taylor, sociologiquement proche de Robert Guéi. Ce dernier devenu président en Côte d'Ivoire à la faveur d'un coup d'état perpétré le 24 décembre 1999 meurt assassiné le 19 septembre 2002 à Abidjan par des proches de Laurent Gbagbo.



Gbagbo¹¹ : un frère Krou ivoirien. En effet le groupe Dan auquel appartient le général Guéï, et le groupe Wê, majoritairement proche de Laurent Gbagbo (correspondant respectivement aux groupes rivaux gio et krahn du Libéria) sont politiquement opposés en Côte d'Ivoire comme au Libéria (N. K. Silue, 2021).

Les mercenaires libériens appartenant à l'ethnie gio du comté de Nimba étaient donc entrés dans le conflit ivoirien pour renverser le régime de Laurent Gbagbo afin d'éliminer le soutien d'Abidjan aux membres de l'ethnie krahn du comté de Grand Gedeh. Certains chefs mercenaires, proches des forces rebelles ivoiriennes, et appartenant à l'ethnie gio avaient servi dans les Forces armées libériennes avant et pendant la présidence de Samuel Doe¹². Au milieu des années 1980, Samuel Doe avait purgé les forces armées des Gio, et beaucoup avaient fui en Côte d'Ivoire en raison de l'oppression exercée par le gouvernement à l'encontre de leur groupe ethnique.

En décembre 1989, les officiers gio exilés, créés avec Charles Taylor¹³ le National Patriotic Front of Liberia (N.P.F.L.) qui renverse le régime de Samuel Doe et s'installe au pouvoir en août 1997. Cependant, sous la présidence de Charles Taylor (1997-2003), les Krahn à leur tour ont été persécutés, ce qui a poussé une partie importante de ce groupe ethnique à fuir vers le Moyen-Cavally, une région de Côte d'Ivoire habitée par des Krahn ivoiriens ; c'est-à-dire les Wê, qui leur sont apparentés. Le régime de Laurent Gbagbo a donc pu recruter, financer et armer des réfugiés installés dans cette région pour former un groupe de mercenaires dénommé Lima. Prêtant main forte aux forces gouvernementales, le groupe Lima a combattu les rebelles ivoiriens dans l'Ouest du pays entre 2002 et 2003. Au même moment Charles Taylor apportait aussi son appui au rebelles¹⁴. Le groupe Lima a servi de base au Mouvement pour la démocratie

¹¹ Laurent Gbagbo, devenu président de la Côte d'Ivoire en octobre 2000, fait face à une rébellion armée dès le 19 septembre 2002. Pour protéger son pouvoir et contrer les assauts des rebelles qui comptent dans leur rang de nombreux mercenaires libériens proches de Charles Taylor, il recrute également dans son armée des mercenaires libériens, opposants de Taylor au Libéria.

¹² Samuel Doe, d'ethnie krahn, prend le pouvoir au Libéria à la suite d'un coup d'état le 12 avril 1980. Il meurt assassiné le 9 septembre 1990 par les rebelles du INPFL majoritairement de l'ethnie gio et dirigés par Prince Johnson.

¹³ Charles Taylor fut le leader du NPFL ; rébellion armée qu'il mène au Libéria dès décembre 1989. Il est président du Libéria du 2 août 1997 au 11 août 2003, date à laquelle il est contraint par son opposition armée et la communauté internationale de laisser le pouvoir. Le 29 mars 2006, il est arrêté au Nigéria sur instruction du Tribunal Spécial pour la Sierra Leone pour les crimes de guerre commis dans ce pays.

¹⁴ Les mercenaires appartenant aux deux groupes se sont directement affrontés tout au long du conflit et surtout au début de 2011 pour le contrôle des villes de l'ouest de la Côte d'Ivoire, notamment Toulepleu, un événement qui n'est pas sans évoquer le conflit entre les gio et les krahn dans l'histoire récente du Libéria.



au Libéria (MODEL), un groupe rebelle composé de krahn et armé par Abidjan¹⁵. En 2003, le MODEL, conjointement avec les Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie (LURD), ont lancé une incursion dans le sud-est du Libéria qui a contribué à renverser le régime de Charles Taylor. Parmi les officiers krahn des forces mercenaires favorables à Laurent Gbagbo jusqu'en 2011, beaucoup ont servi antérieurement dans le MODEL ou les LURD¹⁶. Il y a donc une parenté et une histoire commune faite de solidarité guerrière entre ces peuples transfrontaliers de l'ouest ivoirien.

Ensuite, le contexte politique des années 2000 en Côte d'Ivoire, fortement marqué par l'ivoirité¹⁷ et un certain « mépris de l'étranger » notamment les Maliens et Burkinabès¹⁸ a aussi été un facteur d'enrôlement de ces derniers comme mercenaires, surtout dans les forces rebelles. En effet, ayant pratiquement les mêmes origines que les malinkés du nord, souvent traités à l'époque de ne pas être de vrais ivoiriens suivant le concept d'ivoirité, les étrangers maliens et burkinabés pour la plupart ont épousé le combat de la rébellion en s'engageant comme mercenaires pour certains. Ces mercenaires étaient aussi bien ceux vivants déjà en Côte d'Ivoire que ceux venant de leur pays pour s'engager.

Enfin, il faut noter que la présence de mercenaires dans le conflit, autres que ceux cités plus haut est une réalité. Il s'agit de mercenaires Sud-africains, Bulgares, Slaves, Français, Ukrainiens, Angolais et même Australiens et Argentins. Par ailleurs, des motifs différents que ceux déjà évoqués plus haut expliquent leur présence dans le conflit ivoirien ; ils s'étaient engagés uniquement que pour ce faire de l'argent. Notons que le mercenariat est avant tout une activité lucrative. En effet, tout mercenaire prend part à une guerre qui n'est sienne que dans la perspective d'obtenir une récompense financière ou substituable. Ne dit-on pas que l'argent est le nerf de la guerre. Quel que soit donc, le facteur d'engagement, l'argent est le dénominateur commun pour tous les mercenaires. Mieux, il est important de noter que l'armée ivoirienne

¹⁵ Lettre datée du 30 novembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria. Rapport final du Groupe d'experts sur le Libéria établi en application de l'alinéa f) du paragraphe 6 de la résolution 1961 (2010) du Conseil de sécurité.

¹⁶ Lettre datée du 30 novembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria. Rapport final du Groupe d'experts sur le Libéria établi en application de l'alinéa f) du paragraphe 6 de la résolution 1961 (2010) du Conseil de sécurité.

¹⁷ L'ivoirité est un concept culturel à la base. Selon ses concepteurs, l'objectif était de valoriser tout ce qui est ivoirien. Cependant il fut introduit dans le champ politique sous l'ère du président Henri Konan Bédié puis Guéi Robert et Laurent Gbagbo à des fins d'exclusion politique aux motifs que des populations, notamment celles du nord ne seraient pas des Ivoiriens de souche séculaire mais plutôt des Ivoiriens de seconde zone. Cette classification verbale et populaire a eu pour effet le déni de la nationalité à ces populations et à leur leader politique.

¹⁸ En Côte d'Ivoire, selon le recensement de 1998 (RGPH 98), un habitant sur quatre est étranger, soit plus de 4 millions de personnes, dont plus de 2,2 millions de Burkinabé et près de 800 000 Maliens. Voir Christian BOUQUET, 2003, « Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire / The importance of foreigners in Ivory Coast » In *Annales de Géographie*, t. 112, n°630. p. 115-145



avant la rébellion de 2002, n'avait jusque-là jamais fait face à une attaque de grande envergure et permanente. Elle manquait d'expérience de guerre, d'où le recours aux mercenaires de divers horizons.

Par ailleurs, le dernier épisode du conflit ivoirien avec la crise post-électorale d'octobre 2010 jusqu'à l'arrestation de Laurent Gbagbo le 11 avril 2011, fut marqué par un regain d'activité "mercenaire". En effet, les forces rebelles sont devenues Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI)¹⁹ dans un contexte où le rapport de force leur était favorable. Elles ont donc procédé à un réengagement massif de mercenaires au nom d'une nouvelle campagne militaire de pacification du pays. Dès sa reconnaissance par la communauté internationale comme président élu, Alassane Ouattara engage les forces qui lui sont favorables dans une vaste opération militaire de pacification du pays du nord vers le sud. C'est dans ce cadre que de nombreux mercenaires des pays voisins, poussés par la recherche du gain et dans le souci de se faire un butin de guerre, participent aux nombreux fronts qui s'ouvrent.

Aussi, des éléments de recherche²⁰ révèlent qu'à un moment, le président Laurent Gbagbo n'avait plus une réelle confiance en ses forces. En 2011, le pouvoir d'Abidjan misait plus sur les mercenaires libériens et sur les groupes d'auto-défenses qui étaient à majorité constitués de jeunes originaires de l'ouest. Dans ce sens, recruter des mercenaires était une manière de s'entourer d'une force rassurante et efficace dans le combat. Des personnes interrogées soutiennent cette analyse ; « Gbagbo n'avait plus d'hommes sûrs et de vrais combattants, il n'avait plus confiance en ces forces armées »²¹, « ce sont les mercenaires libériens qui étaient plus autour du palais »²², « ils étaient efficaces et ont failli tuer tous les rebelles »²³.

En somme, durant la crise post-électorale de 2011, chaque belligérant fit appel aux services de mercenaires pour s'assurer la présidence du pays. L'instabilité politique et militaire a fait du mercenariat une activité lucrative en Côte d'Ivoire.

¹⁹ Les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) sont un regroupement des Forces nouvelles (FN), les forces rebelles qui tiennent le nord du pays depuis 2002, et des ralliés des Forces de défense et de sécurité (FDS) de Côte d'Ivoire créées le 17 mars 2011 en pleine crise post-électorale par Alassane Ouattara.

²⁰ Rapport d'enquête sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire survenues dans la période du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011, CNE (commission nationale d'enquête) juillet 2012.

²¹ Entretien avec M. Dembélé Fousséni (militaire), 22 mai 2023 à Bouaké

²² Propos recueillis auprès de M. Chérif Ousmane (ex commandant des Forces nouvelles, actuel chef d'état-major de l'armée de terre ivoirienne), 20 juin 2021 à Abidjan.

²³ Entretien avec M. Tra Bi Donatien (ex milicien), 15 mai 2023 à Abidjan



2. Catégorisation et engagement des mercenaires dans le conflit ivoirien

2.1. Les mercenaires recrutés et/ou intervenant aux côtés des forces rebelles

De nombreux mercenaires originaires du Libéria ont combattu pour les forces rebelles. En novembre 2002, le Mouvement Patriotique Ivoirien du Grand Ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP), créés en pays *dan*, comptaient en leur sein de nombreux mercenaires libériens du même groupe sociologique (C. Ero, A. Marshall, 2003). Le premier et principal mouvement rebelle : Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) qui avait établi ses quartiers généraux à Bouaké comptait aussi des mercenaires venus du Libéria. Tous ces différents groupes rebelles (MPCI, MPIGO, MJP) étaient soutenus également par des anciens combattants du Front révolutionnaire uni de Sierra Leone (RUF). C'est ainsi que ces nombreux mercenaires venus avec l'accords de Taylor, s'emparent de certaines villes de l'ouest aux côtés des forces rebelles. En dehors de ces actions, les rebelles et mercenaires du MPIGO et du MJP jouaient le rôle de forces barrières en Côte d'Ivoire contre toute rébellion menaçant le pouvoir de Taylor au Libéria (C. Ero, A. Marshall, 2003).

En outre, la présence de mercenaires burkinabè dans le conflit ivoirien est incontestable. À en croire Marc Memier (2012, p. 13), le sud du Burkina Faso fut utilisé « comme base arrière des rebelles ivoiriens ». La rébellion du MPCI a bénéficié du soutien politique, logistique ou militaire du président burkinabè Blaise Compaoré. L'engagement de mercenaires burkinabè, à l'image d'un certain Amadé Ouérémi²⁴ et ses hommes dans l'ouest du pays, dans les offensives rebelles contre le pouvoir n'est plus ambigu. D'après Richard Banegas et Bruno Losch (2002, p. 140), les hommes d'Amadé étaient composés de « mercenaires burkinabè venant de la région de Bobo Dioulasso » et « plusieurs centaines de dozos (chasseurs traditionnels) originaires du Burkina Faso ». De ce fait au regard de la prise du nord et du centre de la Côte d'Ivoire par les rebelles du MPCI, ces mercenaires venus du Burkina Faso ont participé aux hostilités.

De même que les mercenaires burkinabè, les mercenaires maliens ont également pris part au conflit aux côtés des forces rebelles. Des témoins²⁵ interrogés à Bouaké affirment que ces mercenaires maliens étaient les plus incontrôlés dans la région et ont commis le plus de méfait. Leur présence dans la rébellion ne souffre d'aucun doute. Le témoignage d'un habitant de Bouaké sur la question est beaucoup plus éloquent à travers ces termes : « C'était sur l'axe

²⁴ Amadé Ouérémi est un mercenaire burkinabè. Ancien chef de guerre dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, il a été condamné le 15 avril 2021 à la prison à perpétuité par la cour d'assises d'Abidjan pour des "crimes contre l'humanité" commis dans la ville de Duékoué en 2011 lors de la crise post-électorale. Il a été reconnu responsable de la mort de 817 personnes.

²⁵ Entretiens avec messieurs Gbaguidi Joseph et Koffi Félicien, respectivement enseignant et opérateur économique, 16 mars 2023, Bouaké.



Bouaké – N’djebonoua en novembre 2003. Je rentrais au village à vélo pour rapporter des vivres à la famille restée à Bouaké lorsque des individus, vraisemblablement des Maliens parce que parlant un dialecte de ce pays m’ont arrêté et traité d’espion »²⁶. Un autre affirme qu’« au lendemain de la prise de la ville, je cherchais des médicaments pour ma femme enceinte et j’en ai vu deux [mercenaires maliens] devant la pharmacie d’Air-France I. Et un autre jour j’ai croisé toute une colonne armée qui cherchait son chemin »²⁷. Il est donc clair que ces mercenaires ont pris part au conflit dès son déclenchement aux côtés des forces rebelles.

2.2. Les mercenaires recrutés et/ou intervenants aux côtés des forces gouvernementales

Ils sont d’origines diverses, ces mercenaires qui ont été recrutés pour prêter main forte aux forces gouvernementales en difficulté dès le début du conflit jusqu’en 2011. Selon un rapport onusien²⁸, l’Administration de l’ancien Président Laurent Gbagbo a recruté et déployé des mercenaires étrangers dont le nombre est estimé à 4 500.

D’abord, les mercenaires libériens utilisés par le régime du président Laurent Gbagbo, pour « renforcer » les Forces Armées Nationales de Côte d’Ivoire (FANCI) étaient recrutés essentiellement dans les camps de réfugié pour certains et d’autres sont des anciens combattant du mouvement des LURD. Ce mouvement était hostile au pouvoir de Charles Taylor et préparait une rébellion contre ce dernier en se servant de la Côte d’Ivoire et la Guinée comme bases arrières (N. K. Silue, 2017). Il est donc opportun de dire que le président Gbagbo pour s’assurer la reprise du contrôle de l’Ouest s’est allié à des factions de l’armée de l’ancien pouvoir libérien qui menaçaient le pouvoir du président Charles Taylor au Libéria. Ces mercenaires provenaient pour la plupart des districts de Nimba et de Grand Gedeh au Libéria. Ils étaient déployés principalement, mais non exclusivement, dans les localités d’Abidjan, San Pedro et ses environs, Yamoussoukro et ses environs, à des points stratégiques le long de l’ancienne zone de confiance notamment à Danané, Duékoué, Daloa et Tiébissou²⁹. Des personnes interrogées confirment leur présence en Abidjan en ces termes : « ce sont les libériens qui assuraient la

²⁶ Propos de M. Kouakou Martin (agriculteur), 16 mars 2023, Bouaké.

²⁷ Entretien avec M. Ouattara Issa (conseiller juridique), 17 mars 2023, Bouaké.

²⁸ Lettre datée du 20 avril 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d’Ivoire (Nations unies). Rapport présenté par le Groupe d’experts sur la Côte d’Ivoire en application du paragraphe 11 de la résolution 1946 (2010) du Conseil de sécurité

²⁹ Lettre datée du 20 avril 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d’Ivoire (Nations unies). Rapport présenté par le Groupe d’experts sur la Côte d’Ivoire en application du paragraphe 11 de la résolution 1946 (2010) du Conseil de sécurité



protection du palais durant l'assaut final en 2011 »³⁰, « on a su que les libériens étaient vraiment actifs en 2010, surtout dans la zone de Yopougon Selmer, immeuble Koudous à Port Bouët 2 et hôtel Kimi j'y étais chef d'unité »³¹. Il faut noter que des témoignages de civiles résidant dans la zone ont aussi attesté ces faits. Par conséquent, les mercenaires libériens ont été déployés dans les zones de « rudes » combats et à intérêt stratégique. La lettre datée du 20 avril 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité (Nations unies) par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire est beaucoup plus éloquent sur la question. Les mercenaires libériens ont donc été utilisés de toutes les manières possibles dans la crise postélectorale à savoir forces de déstabilisation, d'appui logistique et militaire, de sécurisation de secteur stratégique. Mieux, au-delà de toutes ces fonctions citées, notons que l'idée de leur simple présence sur un front déroutait les soldats opposés et instaurait la peur si l'on en croit au « mythe »³² qui les accompagnait.

Ensuite, les mercenaires sud-africain, angolais et européens (bulgares, ukrainiens, slaves, français, anglo-saxon) ont essentiellement combattu pour le régime au pouvoir³³. Ces mercenaires combattaient à l'ouest principalement mais aussi au Sud lors de la crise postélectorale de 2010. Les mercenaires sud-africains et angolais par exemple, furent appelés en 2002 afin de soutenir les forces militaires de Côte d'Ivoire qui étaient en difficultés sur différents fronts de combat et qui manquaient de véritable expérience de combat. Selon Stéphanie Savariaud (2003), Richard Rouget³⁴ a avoué le recrutement de « douze anciens soldats sud-africains » afin d'aider les forces armées à combattre les rebelles du MPCI, ainsi que la formation des soldats ivoiriens. D'après ce même auteur, l'accusé a déclaré être « fier » d'avoir apporté son expertise aux forces gouvernementales dans le conflit. Ce procès tenu à Pretoria est la preuve de la participation de mercenaires sud-africains dans le conflit ivoirien.

Enfin, les Anglo-saxons, les Français, les Ukrainiens, les Slaves, comme les Sud-africains et Angolais supervisaient tous les opérations à l'ouest et apportaient leur expertise aux soldats ivoiriens. Pour preuve, on peut les voir dans un reportage donnant des instructions aux soldats de l'armée et affirmer qu'ils devaient également assurer la construction de fortification³⁵. Dans

³⁰ Propos recueillis auprès de M. Chérif Ousmane (ex commandant des Forces nouvelles, actuel chef d'état-major de l'armée de terre ivoirienne), 20 juin 2021 à Abidjan.

³¹ Entretien réalisé avec Yéo Oumar (militaire), 20 juin 2023, Abidjan.

³² L'on racontait qu'ils étaient redoutables et expérimentés, qu'ils combattaient nus et étaient invulnérables aux balles.

³³ « Mercenaire de Gbagbo », 2005, consulté sur YouTube en février 2023 à 00h 30

³⁴ Richard Rouget est un franco-sud-africain, chef recruteur de mercenaires sud-africains pour la Côte d'Ivoire.

³⁵ Reportage sur « les mercenaires de Gbagbo », op.cit.



le même reportage un soldat ivoirien s'exprime sur ses acquis de la formation des mercenaires en ces propos : « on a appris vraiment beaucoup et avant ça moi je n'avais jamais utilisé le "mortier" (...) présentement je peux lancer des obus comme je lance des billes »³⁶. En outre, les mercenaires bulgares quant à eux pilotaient les avions³⁷ de l'armée ivoirienne et se chargeaient du ravitaillement des troupes. Enfin, il faut souligner que les mercenaires étaient sur tous les fronts de combats de la crise ivoirienne ; ce qui rendit leur retrait difficile.

3. Le retrait des mercenaires et les conséquences de leurs actions en Côte d'Ivoire

3.1. Le retrait des mercenaires

Le retrait des mercenaires du théâtre ivoirien s'est effectué par catégorie, mais aussi par étapes, suivant les accords³⁸ de paix, signés entre 2002 et 2007, mais également à travers des opérations militaires menées après l'arrestation du Président Laurent Gbagbo le 11 avril 2011. Il est fort probable que le « mercenariat » soit un thème délicat à aborder lors des consensus de paix car sa définition dans le conflit, particulièrement dans la zone contrôlée par les forces rebelles est délicate, sachant que la question identitaire est déjà « complexe » et est l'une des principales causes de l'éclatement du conflit. Bien qu'il soit évident que certains mercenaires sont venus directement des pays limitrophes de la Côte d'Ivoire, beaucoup étaient issus des familles d'immigrés ouest africains établis dans le pays bien longtemps avant la crise de 2002. Par exemple, dans la zone nord, sous contrôle rebelle, parler de retrait de mercenaires serait abusif car cette zone enregistrait déjà un nombre assez important de populations étrangères. De plus l'ensemble de ces jeunes d'origines malienne et burkinabè et bien d'autres qui s'étaient engagés auprès des forces rebelles justifiait leur engagement par le fait que les activités économiques étaient aux arrêts³⁹.

Ensuite, rappelons que les mercenaires libériens combattants pour le pouvoir ont été pour certains recrutés en échange de moyens logistique et militaire pour pouvoir retourner combattre le pouvoir de Charles Taylor qui leur était hostile au Libéria. D'autres ont intégré les groupes d'auto-défense en échange de somme d'argent et avoir aussi la possibilité de piller les richesses de l'Ouest du pays (C. Ero, A. Marshall, 2003, p. 95). Ces derniers ne restent pas permanemment sur le champ de bataille ivoirien, ils rentrent sur le territoire, mènent des

³⁶ Idem, 10^e minute du reportage

³⁷ En ce qui concerne les avions, il s'agit des sukhoï et des hélicoptères Mi 24 pour la plupart.

³⁸ De l'analyse des textes sur les accords de Ouagadougou du 4 mars 2007, il ressort clairement des points qui prennent en compte les « combattants irréguliers » ; une allusion est faite aux étrangers armés (mercenaires) dans le conflit. Les accords exigeaient la démobilisation et le retrait de ces combattants.

³⁹ Entretien focus groupe avec cinq démobilisés (deux Burkinabè et trois Ivoiriens) des ex forces nouvelles, 18 Mars 2023, Bouaké



attaques et retournent au Libéria. Ce contexte de « nomadisme guerrier » entre la Côte d'Ivoire et le Libéria permettait aux autorités gouvernementales de nier la présence de ces mercenaires au sein des FANCI. Elles étaient donc favorables à leur retrait, qu'on pourrait qualifier de temporaire, avec les accords de Marcoussis et durant cette période de négociation de paix de 2003 à 2007.

Pour ce qui est des mercenaires originaires d'Afrique du Sud, d'Angola et d'Europe, une demande expresse de leur retrait est signifiée par la France comme condition au président Gbagbo avant l'organisation des négociations de Marcoussis (L. d'Ersu, 2007, p. 85). Laurent d'Ersu (2007) explique que cette médiation obtient d'Abidjan un « renoncement » provisoire du pouvoir ivoirien aux mercenaires « blancs ». Les mercenaires sud-africains quittent le théâtre conflictuel ivoirien après leurs missions accomplies d'après les propos du chef de mission et recruteur de ces mercenaires, le franco-sud-africain François Richard Rouget. Il affirma lors de son procès : « Grâce à notre action, (...) ces rebelles ont signé un accord qui a conduit aux négociations de Marcoussis. » (S. Savariaud, 2003). Les accords de paix et de médiations qui se sont succédés de 2003 à 2007, ont œuvré aussi au départ de certains mercenaires impliqués dans le conflit, notamment les « mercenaires blancs ». Toutefois, ils sont sans conséquences pour d'autres groupes de mercenaires notamment les Libériens, les Burkinabès et les Maliens, même si ces accords permettent de freiner leurs actions sur le front.

Par ailleurs, la reprise de la belligérance armée après les résultats contestés du deuxième tour de l'élection présidentielle d'octobre 2010 a favorisé un réengagement de mercenaires angolais et surtout libériens par le camp de Laurent Gbagbo et de ressortissants de pays frontaliers du Nord de la Côte d'Ivoire par les forces rebelles rebaptisées Forces Républicaines de Côte d'Ivoire. Le retrait de ces mercenaires libériens, cette fois, se fit par la force. En effet après sa prise de pouvoir effective le 11 avril 2011 avec l'arrestation de Laurent Gbagbo, Alassane Ouattara, aidé par les forces françaises et onusiennes, engage les FRCI dans une offensive militaire consistant à traquer et arrêter tous les mercenaires qui combattaient pour le camp adverse. Cela a donc favorisé un repli rapide des mercenaires libériens dans leur pays et un désengagement forcé des autres. Ceux originaires des pays voisins du nord de la Côte d'Ivoire ont été démobilisés et réinsérés pour certains tandis que d'autres sont retournés dans leurs pays respectifs.

3.2. Les conséquences du mercenariat en Côte d'Ivoire

Les conséquences du mercenariat en Côte d'Ivoire se perçoivent beaucoup plus au niveau social, humain et sécuritaire. En effet les mercenaires ont été auteurs de plusieurs crimes en Côte d'Ivoire, à savoir, les viols, les massacres de population, les violences physiques, les violences inter-ethniques, les pillages, les destructions de bien, etc. Leur ingérence dans le conflit a eu des conséquences sécuritaires surtout dans les villes frontalières de l'Ouest car nombre de ces mercenaires n'étaient pas sous contrôle total de ceux qui les avaient recrutés. Les témoignages des victimes, consignés dans le rapport de la CNE, illustrent bien le traumatisme que cela a causé chez les populations victimes⁴⁰. La plupart des meurtres, viols, tortures et autres violations perpétrées par ces mercenaires sont restées impunies.

Ensuite, le mercenariat a eu pour conséquences la stigmatisation d'une certaine catégorie de personnes. C'est-à-dire que certaines communautés ont été persécutées sur la base de leur éventuelle proximité sociale ou parentale avec les mercenaires venus des pays limitrophes. Ces événements ont surtout eu lieu à l'ouest et au sud. À l'ouest, les combattants des forces rebelles puis des FRCI ont stigmatisé et attaqué des camps de réfugiés libériens et des camps de déplacés sous prétexte qu'ils abritaient des mercenaires⁴¹. Par contre à Abidjan, les populations du nord notamment malinké-dioula et sénoufo ainsi que les ressortissants maliens et burkinabès étaient stigmatisés et violentés pour leur proximité sociale et ethnique avec les mercenaires originaires du Mali, du Burkina Faso et de la Guinée par exemple. Globalement, le mercenariat a créé une rupture sociale entre nationaux et non-nationaux dans des zones du pays que même les nombreux efforts de dialogue et de réconciliation peinent encore à résoudre.

En outre, l'usage de mercenaires dans le conflit a accentué l'insécurité et a fragilisé les frontières, notamment à l'Ouest du pays où les mercenaires libériens sont restés longtemps actifs même après la crise. Selon le groupe d'enquête des Nations unies, ils ont effectué de nombreux braquages et meurtres dans les villages miniers de l'ouest du pays⁴². Encore en possession d'arme ayant servi pendant la crise, d'anciens mercenaires rentraient en Côte d'Ivoire pour pillages ou attaques lorsqu'ils étaient en manque d'argent. À la fin du conflit en 2011, nombreuses ont été les attaques sur des postes de l'armée ivoirienne et des villes situées

⁴⁰ Rapport d'enquête sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire survenues dans la période du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011, CNE (commission nationale d'enquête) juillet 2012.

⁴¹ FIDH, 2013, « Côte d'Ivoire / Attaque du camp de Nahibly : une occasion de rendre justice », <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/cote-d-ivoire/Cote-d-Ivoire-Attaque-du-camp-de-Nahibly-une-occasion-de-rendre-justice-13102>, consulté le 13/04/2024, 11 :32

⁴² Lettre datée du 30 novembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria.



non loin des frontières ouest. Ces attaques impliquaient toujours des ex mercenaires libériens. Le rapport des enquêteurs onusiens⁴³ témoigne que certains ayant servi aux côtés des forces armées ivoirienne avaient même des cartes d'identités ivoirienne, facilitant ainsi leur entrée sur le territoire.

Conclusion

En définitive, il est important de retenir que les mercenaires originaires à majorité des pays limitrophes de la Côte d'Ivoire ont pris une part active aux confrontations armées sur les différents fronts du conflit. Les enjeux de cette implication de mercenaires dans le conflit sont géopolitiques, stratégiques, sociaux-ethniques et économiques car cette guerre s'inscrit dans une « dynamique d'instabilité » politique et militaire qui commence au Libéria en 1989, s'étend à la Sierra Leone en 1991, en Côte d'Ivoire en 2002 puis se généralise dans la sous-région ouest africaine. Cet axe de tension ouest africain est la cause d'ingérence mutuelle entre État voisin de la Mano-river-union d'où la forte présence de mercenaires. Nous avons aussi une forte mosaïque culturelle héritée du découpage colonial et un essor économique de la Côte d'Ivoire qui favorise les migrations dans son espace. Tous ces éléments mis ensemble ont encouragé l'engagement de mercenaire dans le conflit.

En outre, le retrait de ces mercenaires en 2011, s'est fait essentiellement de deux manières : par consensus et par la force. Plus clairement, les mercenaires libériens ayant combattu pour le camp Gbagbo ont pour bon nombre d'entre eux, été pourchassés hors des limites du pays. Les autres notamment les Sud-africains, Angolais et Européens s'étaient retirés beaucoup plus tôt après les accords de Ouagadougou de mars 2007. Quant à ceux du camp Ouattara, ils ont été démobilisés reconvertis pour la plupart. Certains ont dû retourner dans leur pays tandis que d'autres, démobilisés, sont restés en Côte d'Ivoire où ils avaient déjà des intérêts avant l'éclatement du conflit.

Retenons enfin que l'implication des mercenaires dans le conflit ivoirien a eu des conséquences sur le plan humain et sécuritaire dont les crimes de guerre, les violations des droits de l'homme, la stigmatisation des populations étrangères vivant sur le sol ivoirien, sans compter la fragilisation des frontières et l'insécurité dans les villes frontalières. Les suites judiciaires données à ces nombreuses violations des droits humains par les nouvelles autorités installées depuis avril 2011, pourraient constituer une autre piste de recherche à explorer.

⁴³ Idem

Sources et bibliographie

Sources orales

| N° | Nom et Prénoms de l'enquêté | Qualité de l'enquêté | Date et lieu de l'entretien | Thèmes abordés |
|----|-----------------------------|---|-----------------------------|---------------------------------|
| 1 | Chérif Ousmane | Ex commandant des Forces nouvelles, actuel chef d'état-major de l'armée de terre ivoirienne | 20 juin 2021 à Abidjan | Mercenariat et conflit ivoirien |
| 2 | Dembélé Fousséni | Militaire | 22 mai 2023 à Bouaké | Mercenariat et conflit ivoirien |
| 3 | Focus groupe de 5 anonymes | Ex combattants démobilisés | 18 Mars 2023, Bouaké | Mercenariat et conflit ivoirien |
| 4 | Gbaguidi Joseph | Enseignant | 16 mars, Bouaké | Mercenariat et conflit ivoirien |
| 5 | Koffi Félicien | Opérateur économique | 16 mars, Bouaké | Mercenariat et conflit ivoirien |
| 6 | Kouakou Martin | Agriculteur | 16 mars 2023, Bouaké | Mercenariat et conflit ivoirien |
| 7 | Ouattara Issa | Conseiller juridique | 17 mars, Bouaké | Mercenariat et conflit ivoirien |
| 8 | Tra Bi Donatien | Ex milicien | 15 mai 2023 à Abidjan | Mercenariat et conflit ivoirien |
| 9 | Yéo Oumar | Militaire | 20 juin 2023, Abidjan | Mercenariat et conflit ivoirien |

Sources électroniques

BAMBA Aboubakar, 2022, « RGPH : 78% d'Ivoiriens et 22% d'étrangers en Côte d'Ivoire », in *Fratmat.info*, <https://www.fratmat.info/article/222144/societe/rgph-2021-78-divoiriens-et-22-detranagers-en-cote-divoire>, consulté le 20/01/2024, 11 :58

Document, Haut-commissariat des Nations Unies, <https://www.ohchr.org/fr/spéciale-procédure/wg-mercenaire/international-standards-related-mercenaire>, consulté le 11/02/2023,00 :30

FIDH, 2013, « Côte d'Ivoire / Attaque du camp de Nahibly : une occasion de rendre justice », <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/cote-d-ivoire/Cote-d-Ivoire-Attaque-du-camp-de-Nahibly-une-occasion-de-rendre-justice-13102>, consulté le 13/04/2024, 11 :32

MEMIER Marc, 2012, *La Cote d'Ivoire dans la dynamique de l'instabilité ouest africaine*, Note d'analyse du GRIP, Bruxelles, Consulté le 20/04/2021 à 22 :30, <http://grip.org/node/774>

« Mercenaire de Gbagbo », 2005, consulté sur YouTube en février 2023 à 00 :30

SAVARIAUD Stéphanie, 2003, « L'Afrique du Sud tape sur les doigts d'un barbouze » in *Libération*, article publié le 2 Août 2003 à 00h29, consulter le 13 /04/2024, 12 :27 sur <http://>



https://www.liberation.fr/planete/2003/08/02/l-afrique-du-sud-tape-sur-les-doigts-d-un-barbouze_441215/

Sources imprimées

AGNU/Résolution 2465 (XXIII), 20 décembre 1968

AGNU/Résolution 2548 (XXIV), 11 décembre 1969

AGNU/Résolution 2708 (XXV), 14 décembre 1970

Conférence d'Alger sur la Déclaration des droits des peuples, juillet 1976

Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit humanitaire applicable dans les conflits armés, Genève, 21 avril-11 juin 1976, 3e session, doc. CDDH /III/ 361 /Add. 1, 7 juin 1976

Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique, Libreville (Gabon), 3 juillet 1977

Lettre datée du 30 novembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria.

Lettre datée du 20 avril 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (Nations unies). Rapport présenté par le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire en application du paragraphe 11 de la résolution 1946 (2010) du Conseil de sécurité

Rapport du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Congo, doc. S/4691, 12 février 1961

Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, doc. S/4752, add. 13 mars 1961

Rapport du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Congo concernant l'interrogatoire de 30 mercenaires appréhendés à Kabalo, le 7 avril 1961, doc. S/4790, add. 1, 14 avril 1961

Rapport final du Groupe d'experts sur le Libéria établi en application de l'alinéa f) du paragraphe 6 de la résolution 1961 (2010) du Conseil de sécurité.

Rapport d'enquête sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire survenues dans la période du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011, CNE (commission nationale d'enquête) juillet 2012.



Bibliographie

Afrique-Asie, n° 114, 12-15 juillet 1976, p. 54. Texte original in le *Diario de Luanda*, 18 juin 1976

BANEGAS Richards, LOSCH Bruno, 2002, « La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion » in *Politique Africaine*, n°87, p. 139-161.

BOUQUET Christian, 2003, « Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire / The importance of foreigners in Ivory Coast » In *Annales de Géographie*, t. 112, n°630. p. 115-145

BURCHETT Wilfred, ROEBUCK Derek, 1977, *Les putains de l'impérialisme, les mercenaires en Afrique*, Paris, François Maspero, 272 p.

d'ERSU Laurent, 2007, « La crise ivoirienne, une intrigue franco-française » in *Politique Africaine*, n°105, p. 85-104.

ERO Comfort, MARSHALL Anne, 2003, « L'ouest de la Côte d'Ivoire : un conflit libérien ? » in *Politique africaine*, n°89, p. 88-101.

GALY Michel, 2004, « De la guerre nomade : sept approches du conflit autour de la Côte d'Ivoire », in *Culture et Conflit*, 55 / p. 1-24.

Le PAUTREMAT Pascal, 2007, « Mercenariat et sociétés militaires privées : expression divergente de la privatisation des conflits ? » in *Inflexion*, 1 (n°5) p. 137-150.

Revue Internationale de la Croix Rouge, 1977, n° 704-705

SILUE Nahoua Karim, 2017, « Le conflit armé libérien et son impact sur la stabilité des États de la Mano-River-Union 1989-2011 », in *FoloFolo*, n° juin, p. 177-204.

SILUE Nahoua Karim, 2021, « La cristallisation des identités socio-ethniques et l'exacerbation du conflit libérien (1980-2003) », *Actes du colloque international Gouvernance, économie et société : l'Afrique face aux défis du XXIe siècle*, Daloa, GRIDCOCI p. 73-94